

ne faire que perdre son papier & ses peines, que
me presse d'affectionner ses intérêts, estant porté

Aux dames de Brive, à uiridil.

1017.

may 1692.

Supplie Euxm^{ts}. le Viel Amy gouteux, et tous ^{ampli} ^{infirmité} ^{attitude}
par les deux pieds ^{Qam} ^{soigné} ^{tant d'extremes} ^{Land d. q. p. auter} ^{tant d'extremes}
pour l'ecriture vien de laisser la Haye en ^{tant d'extremes} ^{tant d'extremes}
~~Conte de lui faire savoir pour comble le don d'utroque~~
~~surveuille avoir la bonte de lui faire savoir en boni foy.~~

1. Si ^{nouvelle} ^{la} ^{jour} ^{me} ^{du} ^{nouveau} ^{sejour} ^{resp} ^{so} ^{trou} ^{resp} ^{trou}
à se que l'on s'en estoit promis.
2. Si l'Air y fait du bien à la belle infirme.
3. Si on s'y promet q'ce ^{aimable} ^{de} ^{amitie} ^{de} ^{colabitation}
sera de durée.
4. Si le ^{exp} ^{de} ^{veritable} ^{amener}, ^{et} ^{quand} ^{c'est} ^{qu'on} ^{pourra}
^{de} ^{revenir} ^{l'original}.
5. Si l'on peut bien discernir qu'il n'y aura point ^{de} ^{faute} ^à ^{la}
restitution, ^{mais} ^{que} ^{sans} ^{doubte} ^{la} ^{copie} ^{sera} ^{comme} ^{jetee} ^{au}
même moule de l'original.
6. finalement, si le suppliant a toujours quelque piece de pain
dans les beaux grains de la belle trouffe, ^{ou} ^{qu'il} ^{tenendra} ^{trou}
de monire comme d'ice

Leur tres humble et tres ob. serv.
G. de L.

qu'on me de grace ou me
promette de pr. rendre qu'il
me soit fait réponse de
point en point, signés des
belle mains de chacune des
Intéressés

S. A.
loyer po
no. J
estum
itti d
s, Cro